



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Morbihan



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 30/10/2024

Accès aux soins : nouvelle Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays du Roi Morvan, un collectif au service du territoire

Ce mercredi 30 octobre 2024, la CPTS du Pays du Roi Morvan contractualise avec l'Assurance Maladie du Morbihan et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne afin de favoriser l'accès aux soins des 24 485 habitants du territoire.

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sont des organisations construites à l'initiative des professionnels de santé libéraux sur un territoire donné. Elles regroupent différents professionnels de santé aux compétences complémentaires autour d'un projet commun, permettant de répondre :

- aux besoins en soins de la population, que ce soit pour faciliter l'accès aux professionnels de santé ou pour améliorer les parcours de soins ;

aux besoins des professionnels, en se fondant sur le collectif pour une pratique plus coordonnée au profit d'une offre de soins étoffée, pertinente et innovante

Une CPTS répond à 5 enjeux majeurs pour les populations concernées :

- ❖ favoriser l'accès aux soins pour tous ;
- ❖ fluidifier le parcours de soins ;
- ❖ développer la prévention ;
- ❖ améliorer les conditions d'exercice des professionnels ;
- participer à la coordination du territoire en cas de crise sanitaire grave

Créer une CPTS pour répondre aux besoins en santé du territoire

La CPTS du Pays du Roi Morvan, association loi 1901, couvre un territoire de **24 485 habitants sur 21 communes**.

Environ 180 professionnels de santé sont concernés.

Il s'agit de la 7^{ème} CPTS constituée du Morbihan, après celle d'Auray, de Gwened, de Centre Morbihan, de Pays des Rohan, de Rade à Ria et de Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne.

Son territoire a été défini de façon évidente par les acteurs de la CPTS, en cohérence avec la délimitation historique de ce « Pays » breton et à la collaboration déjà existante entre professionnels de ce territoire rural.

Territoire de la CPTS du Pays du Roi Morvan



Ce projet d'exercice coordonné a débuté fin 2022 lors d'une première réunion rassemblant les différents professionnels de Gourin, Langonnet et Le Saint. Ils ont, ensuite, assez rapidement décidé d'étendre cette initiative au territoire du Roi Morvan afin de fédérer un maximum de professionnels de la santé.

Les différents acteurs libéraux, du secteur social et médico-social ainsi que les acteurs hospitaliers se sont réunis à 3 reprises entre le printemps et l'été 2023. L'équipe projet s'est ainsi constituée autour d'une dizaine de professionnels.

Le 9 novembre 2023, la lettre d'intention est validée, puis vient le tour du projet de santé en septembre 2024. Les professionnels de santé ayant à cœur de pérenniser l'offre de soins sur ce territoire fragile, de nombreux groupes de travail se sont organisés.

Un projet qui amène le taux de couverture ACI CPTS du Morbihan à 67%

Grâce à cette nouvelle CPTS, le taux de couverture ACI CPTS du département atteint aujourd'hui 67% (en comptant les communes couvertes par la CPTS de Redon et du Pays Blanc).

Les acteurs de santé soutiennent et accompagnent le développement des modes d'exercice coordonné

La signature de l'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) vise à apporter un **soutien financier à la CPTS, afin de structurer et mener ses actions.**

Ce soutien financier valorise le travail effectué en termes de coordination entre professionnels de santé et de réponses organisationnelles aux besoins spécifiques de la population du territoire.

Il s'articule autour de deux volets :

1. un premier volet pour contribuer au fonctionnement de la communauté professionnelle (fonction de coordination, temps dédié par les professionnels, etc.) ;
2. un second volet pour rémunérer les missions conduites (financement des moyens déployés pour la réalisation des missions, , acquisition d'outils numériques de coordination... et financement en fonction des objectifs atteints).

Si la CPTS bénéficie d'un soutien financier, les solutions concrètes restent à la main des professionnels concernés : ils sont en effet les mieux placés pour identifier et mettre en place les solutions adaptées au niveau de leur territoire.

Le contrat peut évoluer en même temps que la CPTS. Il est construit afin de répondre aux spécificités locales. Le contenu précis des missions, les moyens déployés, les indicateurs et le suivi des résultats font tous l'objet de temps d'échange spécifiques.

La CPTS, l'ARS et la CPAM échangeront tous les trimestres sur l'avancée des projets.

Quels avantages pour la population ? Des parcours de soins et des axes de prévention adaptés aux besoins du territoire

Aujourd'hui, ce contrat tripartite entre les professionnels impliqués, l'ARS et l'Assurance Maladie va permettre la mise en œuvre opérationnelle de ce projet.

Selon le diagnostic territorial et les missions dévolues à une CPTS, le collectif a retenu les thématiques et actions suivantes :

1. Améliorer l'accès aux soins

Compte tenu du vieillissement de la population du territoire et des difficultés d'accès aux soins, la CPTS a choisi de travailler sur :

- **l'accès aux soins dans sa globalité,**
- **l'accès à un médecin traitant,**
- la pédagogie en matière de **prise en charge des soins non programmés.**

2. Favoriser l'organisation des parcours pluriprofessionnels autour du patient :

- **les personnes âgées,** en renforçant le lien ville/hôpital en sorties d'hospitalisation et en formalisant un parcours de repérage et d'accompagnement de la fragilité,

- **le risque suicidaire**, en développant à la fois son repérage et son accompagnement.
3. Mener des actions de prévention :
 - **pour les personnes âgées** et ainsi prévenir la perte d'autonomie ;
 - **en santé mentale**, pour familiariser le grand public et tous les professionnels de la santé aux notions de suicide et de souffrances psychiques.
 4. Favoriser la qualité et la pertinence des soins en mettant en œuvre des démarches qualité en pluri professionnalité, dans le but de favoriser l'échange et les retours d'expérience entre acteurs de santé.
 5. Accompagner les professionnels de santé en rendant le **territoire attractif pour attirer** de nouveaux soignants.
 6. Gestion de crise sanitaire grave.

Contacts presse :

. CPTS du Pays du Roi Morvan
Mauranne LAPART - Coordinatrice
coordo.cptsroimorvan@gmail.com
06 50 29 57 51

. Assurance Maladie du Morbihan
Carole LE TALLEC – Chargée de la communication externe et web
carole.le-tallec@assurance-maladie.fr
02 90 79 83 68

. Agence régionale de santé Bretagne
Aurélien ROBERT – Chargé de communication
ars-bretagne-communication@ars.sante.fr